



INITIATION A L'UTILISATION D'UN DEFIBRILLATEUR



GSU FORM'ACTION est conventionné avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Seine & Marne
Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences modifié le 1^{er} juillet 2019

Les objectifs de la formation :

Pas besoin d'être un professionnel de la santé ou du secours pour pouvoir utiliser un défibrillateur. En effet, depuis un décret de 2007, toute personne même non médecin ou secouriste est autorisée à utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E.). Malgré cela, suivre une formation afin se familiariser avec un DAE et connaître les bons gestes à adopter permet de réduire considérablement le stress en situation d'urgence.

La protection :

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en place une protection adaptée.

L'alerte :

- Alerter les secours, transmettre les observations et suivre les conseils donnés.

La victime inconsciente qui respire :

- Reconnaître une personne inconsciente qui respire et agir en conséquence.

La victime en arrêt cardiaque :

- Reconnaître une personne inconsciente qui ne respire pas et réaliser les gestes adaptés.

Public concerné

L'initiation s'adresse aux agents ou salariés de structures publiques, privées ou associatives.

Tous les citoyens peuvent être initiés à l'utilisation d'un défibrillateur et ils constitueront le premier maillon fort de la « chaîne de survie » **en devenant citoyen-sauveteur.**

Alerter les secours, masser, défibriller sont les gestes essentiels d'urgence qui peuvent **sauver des vies.**

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire.

La formation est accessible à partir de 16 ans.

Groupe de 12 personnes maximum

Durée de la formation :

1 heure

Horaires :

De 9h à 17h (modulable)

Modalité d'exécution :

En présentiel

Coût de la formation :

150 Euros / groupe

Lieu de la formation :

Sur site

Délais d'accès à la formation :

De 1 à 6 mois

Nous contacter pour plus d'informations

Les formateurs sont des professionnels de santé en activité au sein d'un service d'urgence et/ou de réanimation habilités à l'enseignement des AFGSU par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence.

Moyens & outils pédagogiques :

- Projection de diaporamas.
- Ateliers d'apprentissage des gestes.

Suivi et évaluation :

- Evaluation continue de l'apprentissage des gestes
- Feuille de présence.
- Attestation individuelle de présence et de réussite.
- Questionnaire de satisfaction.
- Remise d'un livret retraçant les grandes lignes des principaux gestes de secours.
- Attestations d' « initiation à l'utilisation d'un défibrillateur ».

Les conditions de validation :

« La délivrance des attestations d' « initiation à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe » est subordonnée à la réalisation des différents gestes techniques qui composent la formation ainsi que la présence du stagiaire tout au long de la formation. »



Nos formations sont accessibles à toutes personnes en situation de handicap, dans la mesure où la formation choisie est compatible avec la situation de santé de la personne.



Afin de connaître vos droits et démarches, nous vous invitons à vous rapprocher de la [MDPH](#) ou de l'association [AGEFIPH](#), qui vous guiderons et vous accompagnerons dans votre projet.



Les travailleurs en situation de handicap de la fonction publique peuvent également se rapprocher du [FIPHFP](#) qui accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.



Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante afin d'étudier les différentes possibilités mises à disposition : referenthandicap@gsu-formation.fr

En 2023 l'initiation à l'utilisation
d'un D.A.E. c'est :

- 0 formation
- Un taux de satisfaction de X X %
- Un taux de réussite de X X %